

# TFP APS : AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

## PRÉSENTATION DE LA CERTIFICATION

Agent de prévention et de sécurité de Niveau 3 délivré par ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SECURITE PRIVEE - 50412388600039, CPNE des entreprises de prévention et sécurité / ADEF

Certification inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles RNCP avec le N°36648 jusqu'au 01/07/2027

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36648/>

## OBJECTIFS

1. Adopter une posture professionnelle adaptée aux situations variées rencontrées - Appliquer les principes déontologiques de la profession. - Identifier les attentes et besoins du client ou de l'employeur en matière de sécurité.
2. Gérer les premiers secours - Reconnaître une situation nécessitant une intervention de premiers secours. - Appliquer les gestes de premiers secours dans le respect des protocoles. - Collaborer avec les services d'urgence en cas d'intervention.
3. Justifier de ses actions dans le cadre juridique - Analyser les situations pour agir conformément aux textes juridiques applicables. - Rédiger des comptes rendus d'intervention détaillés et conformes. - Respecter les limites légales et réglementaires du métier.
4. Informer, communiquer, appliquer les consignes et utiliser les outils mis à disposition - Comprendre et transmettre efficacement les consignes de sécurité. - Utiliser les outils technologiques (logiciels, radios, alarmes, caméras) de manière efficace. - Rédiger et transmettre des rapports professionnels clairs et précis.
5. Gérer les conflits et les situations dégradées, agir en cas de nécessité\*\* - Détecter les signaux annonciateurs de conflits ou de situations critiques. - Mettre en œuvre des techniques de résolution de conflits adaptés. - Réagir rapidement et efficacement en cas de nécessité, dans le respect des consignes et des règles de sécurité.
6. Exécuter les missions de surveillance et de contrôle - Effectuer des rondes régulières pour assurer la sécurité des lieux. - Tenir un poste de sécurité en surveillant les équipements et systèmes de surveillance. - Contrôler les accès pour prévenir les intrusions ou incidents. --- Compétences et aptitudes visées - Compétences techniques : - Maîtriser les procédures de contrôle d'accès et de surveillance. - Réaliser des rondes de manière méthodique et sécurisée. - Intervenir efficacement en cas d'incident ou d'urgence.

## FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation nominative de compétences et de fin de formation  
Diplôme attestant de la validation totale du Titre Professionnel ou de la validation de l'un des blocs de compétences.

## PUBLIC CIBLE

La formation est ouverte à tout public y compris les personnes bénéficiaires d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).



## DURÉE

**Individualisation du parcours :**  
Durée du parcours et rythme établi en fonction des résultats des positionnements.

Durée totale : 224 heures  
- En centre



## TARIF

Dispositif AFC (Action de Formation Conventionnée)  
France Travail



## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Envergure accompagne les personnes en situation de handicap dans le cadre de leur formation et à ce titre, s'est engagé dans une démarche d'accessibilité et d'accompagnement pour tous.

Cette démarche s'inscrit dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Dans le cadre de cette démarche Envergure dispose pour chaque région d'un Référent Handicap de Proximité dont les missions sont: Informer les bénéficiaires des prestations ou stagiaires de la formation, en situation de handicap (avec ou sans RQTH)  
Accueillir, accompagner et suivre les bénéficiaires des prestations ou stagiaires de la formation, en situation de handicap (avec ou sans RQTH)

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site internet d'Envergure : [envergure.eu](http://envergure.eu)

## PRÉREQUIS DE NIVEAU

Autorisation préalable délivrée par le CNAPS

- Être en possession d'un numéro d'autorisation préalable valide délivré par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS).
- Cette autorisation est obligatoire pour l'entrée en formation et permet de vérifier les conditions de moralité du candidat (absence de mentions incompatibles sur le casier judiciaire).

Niveau 3 de qualification (brevet des collèges ou équivalent)

- Justifier d'un niveau d'éducation minimum correspondant au Niveau 3, équivalent

Maîtrise de la langue française (niveau B1 du CECRL)

- Posséder une bonne compréhension écrite et orale, bonne élocution.
- Pour les étrangers, fournir une attestation de niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

Validation du projet professionnel

- Présenter un projet professionnel clair et validé, idéalement avec l'aide d'un conseiller, comme France Travail ou
- Cette validation permet de s'assurer que la formation répond à un objectif de qualification ou de reconversion pertinent.

Disponibilité pour des horaires décalés

- Accepter les contraintes horaires du métier, incluant :  
Le travail de nuit.

Les week-ends et jours fériés.

Les astreintes ou horaires décalés.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le formateur accompagne les travaux individuels et de groupe, évalue la compréhension en cours de formation, réalise les ajustements en termes d'individualisation.

Les outils de suivi et d'accompagnement :

- Feuilles de présences signées par demi-journée
- Évaluations en Cours de Formation (UV 1 à 15) tout au long du parcours
- Examen blanc via la plate form du certificateur ADEF
- Bilan intermédiaire
- Questionnaire de satisfaction

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

**1/ Evaluation des acquis :**

A démarrage :

- Auto-positionnements

En cours de formation :

- QCU
- UV (Évaluations passées en Cours de Formation)
- A minima 3 entretiens de suivi de la progression
- Bilan de fin de formation

**2/ Evaluation de la satisfaction à :**

- En fin de formation

**3/ Evaluation de l'impact de la formation :**

- 3 à 6 mois après la fin de formation

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Présentiel et distanciel (Distanciel synchrone limité à 30 heures max : Remise à Niveau / TRE)
- Mise en application sur un plateau technique propreté habilité par la DREETS
- Deux périodes en entreprise : 1ère période de 35 heures /2ème période de 70 heures.
- Modalités pédagogiques : Faire pour apprendre, ateliers tutorés, serious game, études de cas, débat, recherches, classe inversée, démonstration, expérimentation, analyse de pratique, conduite de projet, intervention de professionnels, visite d'entreprise...

## DÉLAIS D'ACCÈS



Minimum 1 mois

Ces délais peuvent s'allonger pour les publics en situation de handicap\*

sous réserve de l'obtention de l'autorisation préalable du CNAPS



## COMMENT S'INSCRIRE

Inscription possible via :

- France travail
- Site web envergure : lien direct vers la formation

<https://www.envergure.eu/agent-de-prevention-et-de-securite/>

Dès votre candidature, vous êtes contacté pour participer à une réunion d'information collective, passer des tests de sélection ainsi qu'un entretien individuel..

Information collective :

- test B1 de la branche
- entretien individuel de motivation

# TFP APS : AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ



## CONTACT

### Najat Chamali

SUPERVISEUR PÔLE SÉCURITÉ •  
ENVERGURE TORCY

[najat.chamali@envergure.eu](mailto:najat.chamali@envergure.eu)  
Tél : 07 77 26 86 74

### SOTO Flora

COORDINATRICE DE FORMATION  
PÔLE SÉCURITÉ ENVERGURE

[flora.soto@envergure.eu](mailto:flora.soto@envergure.eu)  
Tél : 07 56 18 19 00

### DA SILVA Monique

CHARGÉE DE MISSION

[Monique.dasilva@envergure.eu](mailto:Monique.dasilva@envergure.eu)  
Tél : 07 56 18 11 67

## PRÉSENTATION DU / DES MÉTIERS VISÉS

L'agent de prévention et de sécurité exerce dans divers contextes et environnements comme mentionnés (sociétés de sécurité privée, entreprises, structures d'hébergement, etc.), avec des missions variées. Cela correspond aux attentes et exigences des métiers de la sécurité privée.

Le code ROME mentionné dans le texte est **K2503 - Sécurité et surveillance privées** :

- Agent de prévention et de sécurité
- Agent de surveillance et de gardiennage
- Agent de sécurité privée
- Agent rondier en sécurité privée
- Agent d'intervention mobile en sécurité privée
- Agent de sécurité pré-vol
- Agent de sécurité arrière-caisse

Ces métiers relèvent bien de ce code ROME, qui regroupent les activités liées à la surveillance, à la prévention des intrusions, des incidents, ou des comportements malveillants, et à l'intervention en cas d'alerte.

## Références juridiques des réglementations d'activité

La **loi du 18 mars 2003** et le **décret d'application du 3 août 2007** sont bien les textes de référence pour exiger la **carte professionnelle** pour les agents de sécurité.

- La carte professionnelle est délivrée par le **CNAPS** (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) et nécessite :
  - Le respect des conditions de moralité.
  - Une formation conforme au référentiel validé par la **DLPAJ** (Direction des libertés publiques et des affaires juridiques).
- Les exigences de formation s'appuient sur le **chapitre IV de l'arrêté du 27 juin 2017, modifié**, ce qui est bien la réglementation applicable.

## MODALITÉS TECHNIQUES

### 1. Espace de formation

- Salles spacieuses et équipées pour l'apprentissage théorique, adaptées à l'accueil des groupes d'apprenants.
- Bureaux pour les formateurs ou le personnel administratif en charge de la formation.
- Zones dédiées aux exercices pratiques et simulations, pour recréer des conditions réelles d'intervention.
- Espace de détente ou de pause pour les apprenants.

### 2. Supports pédagogiques

- Manuels de formation conformes aux normes réglementaires.
- Documents réglementaires officiels : Code de sécurité intérieure, guides pratiques, etc.
- Présentations multimédias (PowerPoint, vidéos pédagogiques).
- Fiches d'exercices pratiques et études de cas.
- Outils de suivi pédagogique pour les évaluations et retours personnalisés.

### 3. Équipements numériques

- Ordinateurs pour les formateurs et les apprenants, permettant l'accès aux ressources numériques et aux plateformes en ligne.
- Vidéo projecteurs et écrans pour les présentations collectives et les démonstrations en salle.
- Tablettes numériques pour les simulations interactives et exercices pratiques.
- Connexion Internet haut débit pour un accès fluide aux plateformes Digital Learning et aux ressources en ligne.
- Imprimante multifonctions pour la production de documents pédagogiques et administratifs.

### 4. Infrastructure technique spécialisée

- PC Sécurité (Poste Centrale de Sécurité) :
  - Système de télésurveillance fonctionnel pour les simulations.
  - Systèmes d'alarme et de gestion des incidents.
  - Outils de gestion des contrôles d'accès et de rondes électroniques.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

### Modalités pédagogiques :

Les modalités pédagogiques doivent respecter les exigences légales et réglementaires définies par le **Code de sécurité intérieure** et l'**arrêté du 27 juin 2017**

#### 1. Formation théorique et pratique conforme au référentiel

La formation doit respecter le **programme obligatoire défini dans l'arrêté réglementaire**.

- MODULES PREVENTION SECURITE : 175 HEURES

UV 1 – Module Secourisme. 14 heures

UV 2 – Module environnement juridique. 21 heures/ Valeurs de la république incluses

UV 3 – Module gestion des conflits. 14 heures

UV 4 – Module stratégique. 8 heures

UV 5 – Module prévention des risques d'incendie. 7 heures

UV 6 – Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier. 7 heures

UV 7 – Module sensibilisation aux Risques terroristes. 13 heures

UV 8 – Module professionnel. 45 heures

UV 9 – Module Palpation de sécurité et inspection des bagages. 7 heures

UV 10 – Module surveillance par moyens électroniques de sécurité. 7 heures

UV 11 – Module gestion des risques. 11 heures

UV 12 – Module événementiel spécifique. 7 heures

UV 13 – Module gestion des situations conflictuelles dégradées. 7 heures

UV 14 – Module industriel spécifique. 7 heures

PREPARATION AUX EPREUVES 28 HEURES

- Évaluations passées en cours de formation
- Mises en situation critériées
- Examen APS 7 HEURES
- Examen TFP APS. 7 heures

#### 2. Durée et organisation de la formation

- La durée totale minimale de la formation est fixée à 175 heures (hors examen).
- Les sessions doivent comprendre des journées complètes et/ou des séquences pédagogiques adaptées, en fonction des besoins spécifiques des candidats.
- La présence à l'intégralité des modules est obligatoire pour se présenter à l'évaluation finale.

#### 3. Utilisation de moyens pédagogiques adaptés

La formation doit être appuyée par des outils pédagogiques modernes et réglementaires :

- Supports audiovisuels et numériques pour illustrer les notions (vidéos de mise en situation, schémas de procédure).
- Manuels de formation conformes aux textes réglementaires en vigueur.
- Matériel pratique pour les exercices, tel que :
  - Émetteur récepteur , alarme, caméras de surveillance (pour les contrôles techniques).
  - Matériel de secours (dans le cadre des premiers secours).
  - Simulations en environnement réel (rondes, contrôle d'accès).

#### 4. Encadrement par des formateurs agréés

- Les formateurs doivent être habilités et disposer des qualifications nécessaires pour enseigner chaque module.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le formateur accompagne les travaux individuels et de groupe, évalue la compréhension en cours de formation, réalise les ajustements en termes d'individualisation.

Les outils de suivi et d'accompagnement :

- Feuilles de présences signées par demi-journée
- Évaluations en Cours de Formation (ECF) tout au long du parcours
- Évaluation finale des compétences : Certification TFP APS et Certification SSIAP 1
- Questionnaire de satisfaction